

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 JUILLET 2018

Etaient présents : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A. VICHARD D. CANET L. CHATAGNIER D. DEMARET V. GODIN B. LENNOZ-GRATIN A.M. PUGIN J.L.

Etaient excusés :

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
MM. à

Etaient absents non excusés : FORT C.

Secrétaire de séance : LENNOZ-GRATIN A.M.

- ORDRE DU JOUR :
- Construction d'un hangar à sel : permis de construire
 - Construction d'un hangar à sel : consultation des entreprises
 - Programme coupes de bois 2019
 - Convention de maîtrise d'œuvre ONF/COMMUNE
 - Convention ONF/COMMUNE : vente groupée de bois
 - Convention d'assistance SDES/COMMUNE : rénovation de l'éclairage public
 - Vente d'un caveau dans le cimetière communal
 - Acquisition terrains
 - Affaires diverses

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de retirer l'acquisition de terrains de l'ordre du jour.

CONSTRUCTION D'UN HANGAR A SEL : permis de construire

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le projet d'extension du garage communal et la création d'un hangar à sel.

Il présente à l'Assemblée le dossier de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, autorise le Maire à déposer le permis de construire.

CONSTRUCTION D'UN HANGAR A SEL : consultation des entreprises

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le projet d'extension du garage communal et la création d'un hangar à sel.

Il propose à l'Assemblée de s'assurer des services d'un maître d'œuvre et de lancer la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à s'assurer des services d'un maître d'œuvre et à lancer la consultation des entreprises.

PROGRAMME COUPES DE BOIS 2019

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des coupes sur la parcelle 7.

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ONF/COMMUNE

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal une proposition de convention de maîtrise d'œuvre établie par l'Office National des Forêts, relative à la réalisation d'un projet d'infrastructure forestière pour un montant HT de 2 450.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, accepte la convention de maîtrise d'œuvre de l'ONF pour un montant HT de 2 450.00 €, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

CONVENTION ONF/COMMUNE : vente groupée de bois

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal une proposition de convention établie par l'Office National des Forêts, relative à une vente groupée de bois qui permet à l'ONF la mise en vente de bois provenant de plusieurs propriétaires de forêt relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil, accepte la convention de l'ONF relative à une vente groupée de bois.

CONVENTION D'ASSISTANCE SDES/COMMUNE : rénovation de l'éclairage public

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal une proposition de convention établie par le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie), relative à un service d'assistance administrative et de conseils techniques en éclairage public avec la mise à disposition d'un agent spécialisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, accepte la convention du SDES, autorise le Maire à signer tous les documents afférents, nomme monsieur Michel LAYMOND, « référent éclairage public ».



VENTE D'UN CAVEAU DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Roger VIBERT concernant l'acquisition d'un caveau dans le cimetière communal.

Il rappelle à l'Assemblée le prix de vente d'un caveau fixé à 4 500.00 € lors de la séance du Conseil Municipal du 27/11/2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la vente d'un caveau à Monsieur Roger VIBERT au prix de 4 500.00 €.

AFFAIRES DIVERSES

VENTE TERRAIN LES COURS D'EN BAS

Le Maire rappelle aux membres du Conseil la construction d'un parking au hameau des Cours d'en Bas et l'accord des propriétaires de vendre les parcelles leur appartenant pour permettre la réalisation de ces travaux.

Il informe l'Assemblée de la demande de l'un des propriétaires d'acquérir la parcelle cadastrée Section A n° 1653 d'une superficie de 9 m², appartenant à la Commune de LE BOIS, parcelle implantée en bordure de la parcelle A n° 164 lui appartenant.

Il précise au Conseil que sur la parcelle A n° 1653 est implanté un transformateur destiné à être démolit, et que lors des négociations pour l'achat des terrains du parking des Cours d'en Bas, il avait été convenu que cette parcelle lui serait cédée gratuitement.

Il précise que les réseaux enterrés à proximité du transformateur devront faire l'objet d'une convention avec le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la cession à titre gratuit de la parcelle A 1653.

PARKING DES COURS D'EN BAS

Le Maire rappelle aux membres du Conseil la construction d'un parking au hameau des Cours d'en Bas et l'accord des propriétaires de vendre les parcelles leur appartenant pour permettre la réalisation de ces travaux.

Il rappelle à l'Assemblée que lors de la négociation entre la Commune et ce propriétaire, il a été convenu que, lors des travaux d'aménagement, deux places de parking privées seraient réalisées sur le reliquat de la parcelle vendue à la commune et que le coût des travaux d'enrochement arrière et d'enrobé seraient imputés à celui-ci sur la surface aménagée.

Il présente au Conseil le décompte réalisé par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de facturer au propriétaire les travaux réalisés pour le compte d'un tiers.

CLOTURE ECOLE

Le Maire fait part au Conseil Municipal des préconisations concernant la sécurisation de l'école face à une éventuelle intrusion et présente les négociations de travaux engagées pour la réalisation d'une clôture.

TRAVAUX CIMETIERE – EGLISE

Le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux à réaliser au niveau du cimetière, en particulier l'escalier d'accès qui pose un réel danger pour les usagers et la réfection de la couverture du mur qui devient une nécessité.

Il présente le croquis établi par le Bureau ETBA concernant le détail de la couverture et fait part des négociations engagées avec l'entreprise Habitat Savoyard pour la réalisation de ces travaux.

CANTINE SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la commune d'Aigueblanche concernant la fourniture des repas pour son restaurant scolaire auprès de la cuisine centrale de l'EHPAD l'ARBE d'Aigueblanche, compte tenu de la proximité et des engagements du fournisseur à réaliser des repas avec des produits locaux.

Il rappelle à l'Assemblée que les repas pour la cantine de Le Bois étaient livrés au restaurant scolaire d'Aigueblanche, et précise qu'il sera difficile d'obtenir une livraison sur place d'un petit nombre de repas.

Il propose de prendre contact avec la Société Coralys pour dénoncer le contrat de fourniture de repas et de se rapprocher de la cuisine centrale de l'EHPAD l'ARBE d'Aigueblanche pour la fourniture des repas à la rentrée prochaine.

ARCHITECTE CONSEIL

Le Maire informe le Conseil du départ en retraite de Monsieur Luc Blanchi, architecte conseil de la Commune et fait part des contacts établis avec Monsieur Desarmaux, architecte conseil de la commune d'Aigueblanche pour assurer la consultance architecturale de la commune en remplacement de Monsieur Blanchi.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le **10 JUL. 2018** à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le **10 JUL. 2018**

Le Maire,

J. LAYMOND

A handwritten signature in black ink, reading 'J. Laymond', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE BOIS' at the top and '(Savoie)' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.